

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Cédric Roten –
Renforcer et soutenir le transfert des savoir-faire liés aux "Métiers rares" (24_QUE_29)**

Rappel de la simple question

De nombreux métiers peu communs jouent un rôle essentiel dans la préservation de notre patrimoine. Parmi eux, on retrouve les automatiers, les forgerons, les marqueteurs, les relieurs, les celliers, les doreurs, les gaufreurs, les tisserands et bien d'autres. En Suisse, environ 200 de ces métiers sont recensés, certains étant reconnus par des formations certifiantes de type CFC, tandis que d'autres sont transmis de manière informelle. Ces métiers représentent des maillons essentiels dans la préservation de notre patrimoine. Ils englobent trois secteurs qui doivent travailler de concert : l'économie, la formation et la culture.

Est-ce que le Conseil d'État a recensé les organismes pouvant offrir un transfert de savoir-faire lié aux métiers rares et évaluer les partenariats et soutiens nécessaires pour encourager la valorisation et la préservation de ces métiers rares ?

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever qu'il partage pleinement les préoccupations soulevées par le député Cédric Roten concernant les enjeux de transfert dans les « Métiers rares » et qu'il est d'ores et déjà actif dans la recherche de moyens afférents à cette thématique, non seulement à l'échelle cantonale, mais également nationale eu égard à la fragmentation, par essence, des métiers considérés et des effectifs des personnes concernées.

Fort de ce constat, et conscient de l'importance de valoriser et préserver ces nombreux métiers – notamment dans le secteur de l'artisanat d'art – pour lesquelles des formations professionnelles certifiantes ne sont pas toujours disponibles, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) du canton de Vaud a pris le leadership et lancé en 2023 une étude à ce sujet avec le soutien du Service des affaires culturelles (SERAC) et de la Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles romands (CDAC). Cette étude vise à définir le périmètre de ces métiers et à identifier dans quelle mesure un potentiel de formalisation existerait afin de proposer des formations certifiantes pour toute une série d'entre eux. L'acuité de cette étude est avérée puisqu'elle bénéficie du soutien de la Confédération (Secrétariat d'Etat à la formation, recherche et innovation et Office fédéral de la culture), de l'Union suisse des arts et métiers, du Réseau des métiers rares ou à faibles effectifs, de l'Association suisse des métiers d'art (ASMA) et de la commission Développement des professions de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP).

Pour ce faire, la DGEP a mandaté la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) qui conduit actuellement le projet « Potentiel de formations professionnelles formelles pour les métiers à faible effectif » et dont les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2024. Concrètement, ce projet vise à analyser le degré de faisabilité et de viabilité de telles formations pour les professions à très faibles effectifs. Les conclusions de l'étude permettront ainsi de décider de l'opportunité de leur création éventuelle et des modalités organisationnelles qui devraient présider à la mise en œuvre de ces formations.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 juin 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni